



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/002
Direction territoriale du Havre**

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située quai de Gironde sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5639 et en vue d'être utilisée pour le stationnement de remorques et de tracteurs poids-lourds.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société DELTALOG, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Havre sous le numéro SIREN n° 499 436 871, dont le siège social est situé 8 quai Georges Raverat est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société DELTALOG ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 22-321 portant sur la dépendance susvisée le 29/12/2022.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une surface de 2 409 m².
Durée de la convention : 10 mois environ à compter du 01/09/2022

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 22-321 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.